

# UNAPEDA

## Siège administratif

21, rue de l'eau Blanche

29200 BREST

Tél : 0820 36 04 02

Email : unapeda@wanadoo.fr

PARIS, le 5 Février 2005.

Secrétariat d'état aux personnes  
handicapées  
Madame Montchamp  
Secrétaire d'état  
8 Avenue de Ségur  
75007 Paris

Objet : financement des pôles de soutien à l'intégration des étudiants sourds

Madame la Ministre,

Le conseil d'administration de l' UNAPEDA, réuni à Paris ce jour a été informé du fait que le Conseil d'administration de l' AGEFIPH réuni mardi 1<sup>er</sup> février a décidé l'arrêt du financement des mesures en faveur des étudiants handicapés à compter de l'année universitaire 2005-2006 .

Cette décision est lourde de conséquence pour les sourds accompagnés par les services que nous fédérons. Certains, qui sont engagés dans un cursus long, risquent de voir les efforts de plusieurs années anéantis, d'autres actuellement en fin d'études secondaires voient soudainement l'accès à l'enseignement supérieur se boucher.

Les dispositifs mis en place depuis 1990 ont fait la preuve de leur efficacité et ont permis à un nombre très important de jeunes sourds, y compris atteints de surdité profonde, de réussir leurs études supérieures et de s'insérer rapidement dans le monde du travail. Ces dispositifs sont actuellement financés principalement par l'AGEFIPH, le FSE, les Universités et grandes écoles.

Nous sommes conscients que le 1<sup>er</sup> janvier 2006 est la date prévue pour l'application de la nouvelle loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle introduit le droit à compensation des conséquences du handicap et propose d'autres types de financements. En l'état actuel, les décrets d'application n'étant pas encore parus, nous n'avons aucune certitude quant à la prise en compte des besoins en aides techniques et humaines des étudiants sourds.

# UNAPEDA

## Siège administratif

21, rue de l'eau Blanche

29200 BREST

Tél : 0820 36 04 02

Email : unapeda@wanadoo.fr

Nous ne pouvons accepter l'arrêt des financements pour l'année universitaire 2005-2006 qui remettrait en cause la formation des jeunes sourds concernés: En conséquence nous demandons la prolongation des financements en 2005-2006.

Nous proposons d'autre part la mise en place d'un groupe de travail ayant pour objet de faire le bilan des actions conduites depuis 15 ans et de définir les modalités qui permettront aux jeunes sourds de poursuivre des études supérieures dans des conditions au moins équivalentes à celles qui existent aujourd'hui.

Nous souhaitons que tous les acteurs et financeurs soient partie prenante de ce groupe qui pourrait être placé sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées.

Nous sollicitons une entrevue afin de pouvoir aborder avec vous ces différents points et trouver une solution de continuité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération

Le Président

Michel Kerdiles

